



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

2^e PROJET DE RÈGLEMENT No 1005-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 512 ET LE PLAN DE ZONAGE

- ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier le règlement 512 et le plan de zonage afin d'agrandir la zone habitation (HB-12) à même la zone habitation (HD-1) située sur la rue Dalhousie et la zone commerciale (CO-4) du chemin Ridge.
- ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement 1005-2026 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 :
- ATTENDU** la consultation publique tenue le 17 mars 2026;
- ATTENDU QU'** une copie du projet de règlement 1005-2026 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

PAR CONSÉQUENT;

26-03-17-7272 **Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement portant le numéro 1005-2026, statue et décrète par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage de l'annexe « A » du règlement 512 est modifié afin d'agrandir la zone habitation (HB-12) à même la zone habitation (HD-1) située sur la rue Dalhousie et la zone commerciale (CO-4) du chemin Ridge;

Le tout, tel qu'illustré au plan no 1005-2026 A, joint au présent règlement à titre d'annexe A pour en faire partie intégrante.

(Article susceptible d'approbation référendaire)

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

(Original signé)

André Brunette, maire
Maire

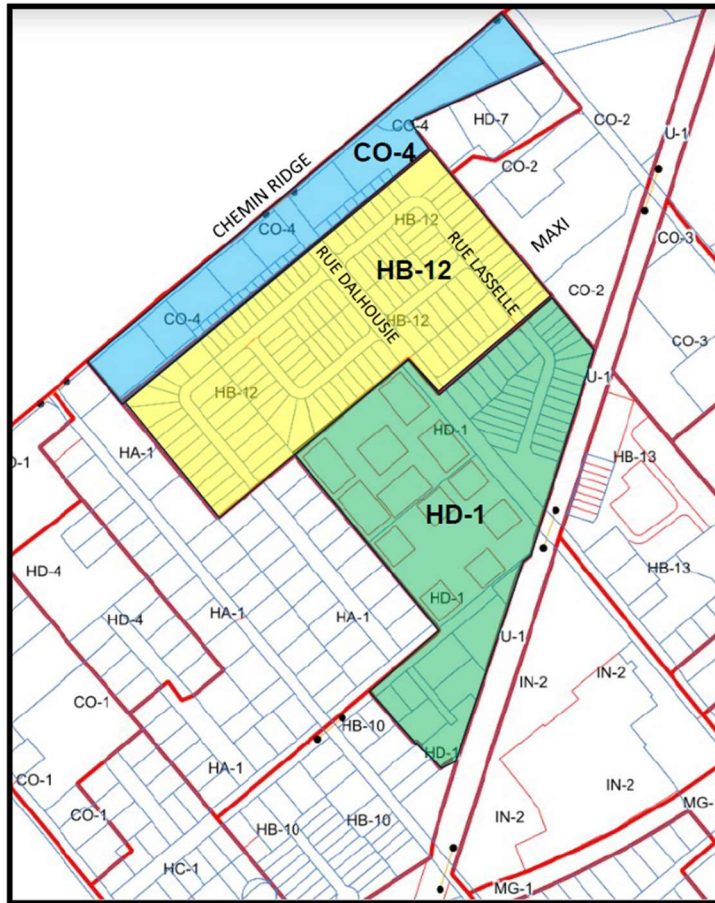
Claudine Beaudin
Greffière par intérim

<i>Avis de motion :</i>	<i>2 mars 2026</i>
<i>Dépôt et présentation du projet de règlement:</i>	<i>2 mars 2026</i>
<i>Adoption du projet de règlement:</i>	<i>2 mars 2026</i>
<i>Numéro de résolution d'adoption du projet de règlement :</i>	<i>26-03-02-7262</i>
<i>Avis public de consultation publique :</i>	<i>27 février 2026</i>
<i>Assemblée de consultation publique :</i>	<i>17 mars 2026</i>
<i>Adoption du 2^e projet de règlement :</i>	<i>26-03-17-7272</i>
<i>Numéro de résolution d'adoption du 2^e projet de règlement :</i>	<i>17 mars 2026</i>
<i>Avis public demande de participation à un référendum :</i>	<i>6 mai 2026</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	
<i>Numéro de résolution d'adoption du règlement :</i>	
<i>Certificat de conformité par la MRC :</i>	
<i>Entrée en vigueur du règlement:</i>	
<i>Avis public de l'entrée en vigueur du règlement :</i>	

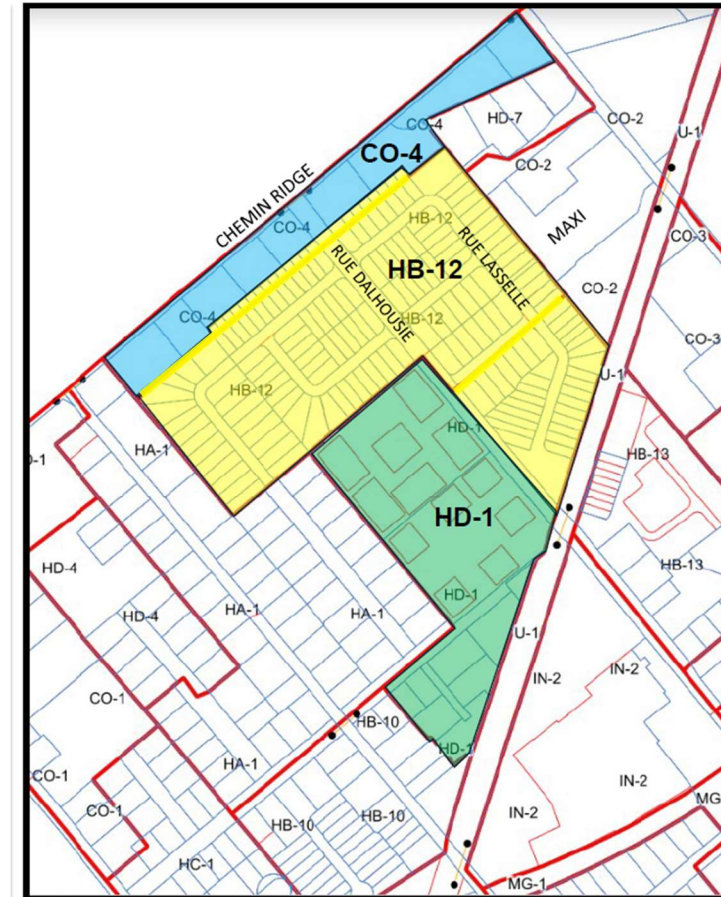
PLAN 1005-2026-A

Réf. : Article 2 du Règlement 1005-2026 -Agrandir la Zone HB-12 et réduire les zones HD-1 et CO-4

PLAN EN VIGUEUR



PLAN MODIFIÉ



Note : La zone concernée a été colorée afin d'accentuer le changement proposé. Néanmoins, cette couleur ne fait pas partie du plan de zonage du règlement 512.